

AIR AUTO PARC ORLY

Voiturage entre parc de stationnement privé et les Aérobares d'Orly. Gardiennage longue durée de véhicules dans enceinte sécurisée.

Fonctionnement général :

Les voiturages sont effectués entre 5 heures et 24 heures.

Notre bureau est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30.

Les caractéristiques des vols d'avions (*numéros, horaires, provenance pour le retour*) doivent être fournies avec la demande de réservation.

Les rendez-vous pour le départ sont fixés sur notre parc à une heure précise en fonction de la convocation pour l'embarquement (*en général intervalle d'une demi-heure*).

L'acceptation du rendez-vous devient définitive après confirmation par le client.

En cas d'avance du client par rapport au rendez-vous convenu, possibilité de voiturage immédiat en fonction de notre organisation.

En cas de retard, si celui-ci excède 15 minutes, le service de voiturage n'est pas garanti de façon certaine.

Pour le retour, toute modification par rapport aux prévisions devra être communiquée par le client dès qu'il en a connaissance de façon à faire face ensemble le mieux possible au contretemps indépendant des volontés de chacun.

Après récupération des bagages, le client appelle notre bureau à un téléphone portable spécialement réservé à la réception des retours.

Compte tenu de la fermeture de l'aéroport d'Orly à 23 heures, des vols peuvent être déroutés vers Roissy : dans ce cas, le retour vers notre parc s'effectue le lendemain matin à partir de 7 heures.

Règlement du client :

Par chèque, carte bancaire ou espèces lors de la récupération de son véhicule.

Caractéristiques du parc de stationnement :

Ancienne cour de ferme close et entourée de hauts murs non couvert.
Pavillon de gardien sur place.

Dispositifs d'alarme reliés en permanence à un centre de télésurveillance et d'intervention.

Responsabilité civile assurée par Air Auto Parc (*limite maximum par véhicule 30490 euro hors bris de glace*).

Règles applicables au véhicule :

A l'arrivée sur le parc de stationnement, un état des lieux est établi.

Aucun objet de valeur ne sera laissé dans le véhicule. Le client se porte garant du bon état général de la voiture (*batteries, pneumatiques*).

En cas de panne, la réparation est à la charge du client.

Les documents (*carte grise, assurances*) doivent être en cours de validité; ils sont mis en sécurité dans nos bureaux pendant la durée du voyage.

Le personnel de Air Auto Parc est assuré pour conduire le véhicule à l'aller comme au retour.

Le nombre de passagers doit permettre la conduite du véhicule par un membre de notre personnel dans le respect des réglementations conducteur.

En cas d'impossibilité de prendre la totalité des passagers ou en cas de réservation pour plusieurs véhicules, le ou les conducteurs devront déposer les autres passagers à l'aéroport avant de se rendre à notre parc de stationnement.

Tarifs des prestations :

Dégressifs selon barème remis à la demande de réservation.

Pour réceptions avant 8 heures et après 20 heures ou dimanche et jours fériés, il convient d'ajouter un forfait de 8 euro par voiturage.